

Saint-Hyacinthe, le 10 mai 2019

Madame Sylvie Girard
Directrice du Service des ressources financières
COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE
2255, avenue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

Objet : Avis du comité de parents concernant les *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières pour 2019-2020*

Madame Girard,

Nous vous remercions d'être venue consulter le comité de parents concernant *les Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières pour 2019-2020*.

Le comité de parents a pour fonction « de donner son avis à la Commission scolaire sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre¹».

C'est dans cette optique que nous avons pris en considération les documents que vous nous avez présentés, lors de notre séance ordinaire du comité de parents du 1^{er} mai 2019.

À la suite de la présentation de ce dossier aux délégués, le comité a pris connaissance des modifications que vous avez apportées à cette politique.

Le comité de parents de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe accueille favorablement les critères proposés concernant les Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2019-2020.

¹ Loi sur l'instruction publique article 192 : Fonction du comité de parents

Toutefois, bien que la répartition des ressources fasse l'objet de règles bien précises, les délégués du comité de parents souhaitent vous rappeler leurs préoccupations :

- Les sommes allouées pour les élèves ayant diverses problématiques devraient suivre l'élève pour qui elles sont octroyées.
- Les élèves qui sont en attente de diagnostic ou dont le diagnostic a été officialisé après le 30 septembre devraient pouvoir recevoir les services auxquels ils auraient accès normalement.
- L'importance de maintenir les services des divers professionnels. Par exemple, si un psychologue est en congé; s'il n'est pas remplacé, le service n'est pas offert ou alors l'est, mais par un autre type de service complémentaire.

Encore une fois, nous comprenons que des choix difficiles doivent être effectués dans le cadre de la préparation du budget de la Commission scolaire, mais nous souhaitons que les services offerts aux élèves suivent la même croissance que les besoins réels des divers milieux.

En souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'accepter, Madame Girard, nos salutations distinguées.

Au nom du comité de parents,

Emmanuelle Bagg,

Présidente, 2018-2019